

Une patinoire à métamorphoser en complexe sportif 4 saisons

L'assainissement prévu de la patinoire des Eaux-Minérales est l'occasion de repenser l'infrastructure sportive dans son ensemble. La Municipalité souhaite créer un lieu en adéquation avec les besoins de la population et des clubs, utilisable toute l'année. Elle transmet au Conseil communal une demande d'autorisation pour conclure un partenariat public-privé avec un consortium d'entreprises de la région, pour une revalorisation de l'infrastructure à hauteur de 15.8 millions de francs. L'inauguration du nouveau complexe sportif est espérée pour la fin 2028.

L'actuelle patinoire des Eaux-Minérales a été sujette ces dernières années à des pannes à répétition en raison de sa vétusté. Son existence a été préservée grâce à l'octroi par le Conseil communal d'un crédit d'urgence nécessaire à la mise en place d'une solution de production de froid provisoire à l'automne 2022. Infrastructure au rayonnement régional, elle sera assainie en vue de garantir la pratique des sports de glace, tout en offrant de nouvelles opportunités sportives. L'infrastructure pourrait être inaugurée à la fin 2028.

Développement conséquent de l'offre sportive

Parallèlement au maintien sur le long terme d'une patinoire et d'une halle de curling répondant aux besoins des clubs sportifs, des écoles et du grand public sur la période hivernale, le projet retenu par la Municipalité permettra la création d'une salle d'escalade de bloc de 500 m², de plusieurs surfaces pour plus de 1000 m² supplémentaires dédiées au sport associatif régional, ainsi que l'accueil d'activités sportives complémentaires durant la période hors glace, s'étendant d'avril à septembre. De nouveaux espaces à disposition des clubs et/ou du public, comprenant notamment une buvette, de nouveaux vestiaires ou encore une zone dédiée à la préparation physique ainsi qu'une salle de réunion partagée seront également créés.

Assainissement et transformation

L'ensemble de ces transformations se concrétisera grâce à une importante rénovation intérieure de l'actuelle patinoire. Les gradins situés le long de l'avenue Henry-Warnery seront entièrement détruits au profit de la construction d'une nouvelle structure intérieure en bois, composée de deux étages, qui abritera de nouveaux espaces sportifs modulables. Les gradins situés du côté de la Morges seront quant à eux conservés et garantiront 700 places assises au public.

Le fonctionnement global du bâtiment sera intégralement revu afin de répondre aux ambitieux objectifs fixés dans la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges. La toiture sera assainie et habillée de panneaux solaires photovoltaïques afin de produire localement et de façon renouvelable une grande partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'infrastructure. Le bâtiment sera également isolé sur les plans thermique et phonique. Les installations techniques nécessaires à la production de glace seront remplacées au profit d'un système plus performant. La chaleur induite par la production de froid sera en grande partie récupérée sur site pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage. Le surplus sera réinjecté dans le chauffage à distance qui alimentera à terme le nord de la ville.

L'accessibilité de l'infrastructure sera revue, offrant notamment de nouveaux accès pour les personnes à mobilité réduite, grâce à la construction d'un ascenseur. Les aménagements extérieurs seront également repensés. Une place publique permettra un accueil adéquat du public à l'entrée du

complexe. L'actuel parking sera maintenu et réaménagé, offrant une arborisation plus généreuse et un sol perméabilisé. Cela répondra ainsi aux objectifs de la Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges.

Coûts maîtrisés

La conclusion d'un contrat de partenariat public-privé sur 30 ans avec un consortium d'entreprises de la région piloté par Romande Energie Services SA permettra de fixer les coûts dans la durée, tout en garantissant le bon fonctionnement des infrastructures techniques sur le long terme. Le contrat prévoit le versement d'annuités par la Ville d'un montant de CHF 810'000.00 HT sur 30 ans pour un total de 24.3 millions de francs, comprenant l'ensemble des coûts liés aux travaux (15.8 millions) et à la maintenance technique, la garantie totale sur les installations techniques et les charges financières durant les trois prochaines décennies. Grâce à ce choix, le budget communal ne sera plus tributaire de potentiels coûts liés aux aléas ou défaillances techniques de l'infrastructure : la garantie et la maintenance de toute la technique du bâtiment pour les 30 prochaines années seront assumées par le consortium. Cependant, la Ville restera propriétaire de l'infrastructure. L'exploitation sera toujours assurée par ses services.

En conclusion, le projet retenu permet d'envisager sereinement et durablement l'avenir des sports de glace dans la région morgienne, tout en proposant de nouvelles offres de pratiques d'activités physiques et sportives en adéquation avec les attentes de la population.

La Municipalité transmet son projet au Conseil communal, lequel statuera dans les prochains mois sur l'autorisation requise de conclure le contrat précité.

La Municipalité

Morges, le 24 septembre 2024

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

Mme Laetitia Morandi, municipale Bâtiments, sports et domaines – tél. +41 78 813 61 12

Mme Emilie Jaccard, cheffe de l'Office des sports – tél. +41 21 823 03 53
